



Pilule d'Or Prescrire 2010

Conférence - débat

« Effets indésirables des médicaments : connaissance ou ignorance ? L'Europe à l'heure des choix »

Synthèse du Directeur de la Rédaction de *Prescrire*,
Bruno Toussaint

Informer largement des effets indésirables des médicaments est une source majeure de progrès

Pas de médicament au rang de Pilule d'Or Prescrire en 2010.

Seulement 2 médicaments distingués, uniquement pour de nouvelles indications peu courantes, et alors qu'il s'agit de médicaments commercialisés depuis des années.

Le système d'innovation pharmaceutique reste grippé

Les critères d'autorisation de mise sur le marché restent trop peu exigeants pour faire émerger de vrais progrès, et trop peu exigeants pour protéger les patients.

La gestion à courte vue obnubile les esprits. Les pouvoirs publics persistent à sous-traiter l'immense majorité de la recherche clinique aux firmes. Alors que cela rend les firmes à la fois juges et parties, puisqu'elles sont chargées d'évaluer elles-mêmes les médicaments dont les ventes sont ou seront leur source de profit !

Les effets négatifs des médicaments restent minimisés, sous-estimés, cachés, voire niés. Au lieu d'appeler un chat un chat, firmes et agences parlent de « tolérance » et de « sécurité » plus que d'effets indésirables et de danger des médicaments.

Globalement, les firmes et les pouvoirs publics n'ont pas vraiment tiré les leçons du passé, malgré les affaires DES, Vioxx[®] (*rofecoxib*), Acomplia[®] (*rimonabant*), etc.

Quand la Commission européenne projette de réorganiser la surveillance des effets indésirables des médicaments, elle propose très sérieusement d'augmenter encore la part des firmes pharmaceutiques, encore une fois juges et parties, dans cette mission de santé publique.

Il est pourtant grand temps de regarder les choses en face, avec lucidité

Oui, les médicaments sont dangereux, même quand ils rendent de grands services par ailleurs. Oui, leurs effets indésirables touchent toute la population un jour ou l'autre. Oui, leurs effets indésirables tuent, blessent, handicapent, y compris d'une génération à l'autre. Oui, les patients ont tout intérêt à s'informer des dangers des médicaments autant qu'ils s'informent des avantages et des progrès des médicaments. Oui, les professionnels ont intérêt en permanence à d'abord ne pas nuire, et à s'organiser pour gagner le pari de l'information et de l'éducation des patients. Oui, les firmes pharmaceutiques ont intérêt à terme à ce que le bon usage des médicaments devienne l'habitude, dans un climat de confiance restaurée, fondée sur une transparence réelle. Oui, les gouvernants ont besoin de la confiance des citoyens, en particulier dans la gestion de la santé publique. Oui, connaître et éviter les effets indésirables des médicaments sont un vaste gisement d'économie de dépenses de santé.

Continuer à cacher l'information sur les effets indésirables des médicaments est un contresens majeur, un calcul à courte vue désastreux. C'est au contraire en intégrant cette connaissance dans la vie quotidienne des patients et des soignants que les choses vont, enfin, pouvoir s'améliorer. Avec des décisions prises après avoir bien pesé le contre et le pour.

Promouvoir l'information et la connaissance, *Prescrire* va continuer à y travailler en permanence, et longtemps, avec beaucoup d'autres.

Rendez-vous, en particulier, en janvier 2011 pour la prochaine Pilule d'Or.

Déclaration de liens d'intérêts* : Les membres de la Rédaction de *Prescrire* signent chaque année une déclaration personnelle d'absence de conflit d'intérêts, en cohérence avec la Charte "Non merci..." ; ils sont libres de tout intérêt contraire aux objectifs de l'Association Mieux Prescrire (déclaration et charte sont en libre accès sur le site internet www.prescrire.org).

*- Décret du 25 mars 2007 ; Art. R. 4113-110 du Code de la santé publique.